

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 juin 2015

DROIT DES ÉTRANGERS - (N° 2183)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL177

présenté par
M. Robiliard

ARTICLE 23

A l'alinéa 6, supprimer les mots : « des mineurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination.